

# LE SABOT DE VÉNUS

N°10 - juillet 1998 ISSN 1164-5628

revue publiée par le :



CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS

6b, rue de la Gouge B.P.110 - 21803 Quétigny Cédex Tél.: 03.80.71.95.55 / Fax: 03.80.46.51.08

Association d'intérêt général déclarée en 1986 avec des buts précis :

- Assurer la maîtrise foncière ou d'usage de tout milieu naturel bourguignon remarquable.

  Gérer les terrains ainsi maîtrisés.
- Réaliser des dossiers et des demandes de protection de sites naturels.
- Mettre à la disposition des associations et des particuliers des conseils techniques et de la documentation.
- Communiquer au public les notions de patrimoine naturel et de conservation de la

Directeur de la publication : Alain Desbrosse.

Directeur de la rédaction :

Alain Chiffaut.

#### Ont collaboré à la rédaction de ce numéro :

Alain Chiffaut, Cécile Claveirole-Clerc, Gérard Savéan, Jean Béguinot, Samy Mezani, Cécile Truillot, Bernard Hyvernat, François Cordier.

#### Comité de lecture :

Cécile Claveirole-Clerc, Gilles Louviot, Alain Desbrosse, Maurice Goujon, Philippe Héraud, Éric Morhain, Jean-Patrick Masson, Gilles Pacaud, Marie-Pascale Mougeot.

Maquette:

Alain Chiffaut.

Mise en page:

François Cordier.

Flashage et photogravure : Interligne

Impression: SEMCO

Publication gratuite destinée aux adhérents et donateurs, reproduction autorisée en citant la source.

Dépôt légal : 3ème trimestre 1998



Photo de couverture Alain Chiffaut.





Les sites naturels bourguignons
vous ouvrent leur porte2
La gestion des bords de route6
Hommage à un homme de terrain : Pierre Calba
La nature entre les mains des agriculteurs8
De nouveaux sites protégés par le Conservatoire
Lire, voir, sortir



Elle nous offre ses multiples facettes et permet à bon nombre d'entre nous d'exercer nos talents. Ainsi l'ont montré les nombreuses prises de vues reçues à l'occasion du concours photo. visions classiques ou étranges d'une Nature toujours renouvelée. Nous avons le privilège de vivre dans une région où se côtoient les bas fonds humides et acides des forêts morvandelles et les corniches sèches et calcaires de la Côte, les pelouses ouvertes à orchidées et les sites forestiers à Sabot de Vénus, les méandres mouvants de la Loire et ceux du Doubs... C'est dans certains de ces milieux que nous invitent les visites quidées du Conservatoire, ainsi que les sentiers de découverte équipés (pilotis, observatoire...) et mis à disposition du public pour observer et apprécier, à l'aide notamment d'un dépliantguide, la richesse de ces milieux naturels. La pluralité et la diversité de cet environnement nous appellent à toujours plus de respect et plus de découverte, nous n'avons jamais fini de connaître et reconnaître les habitants de ces milieux. L'hiver nous a fait redécouvrir une nature dénudée, la beauté des arbres dans leur ossature figée dans le froid, les herbes sèches ciselées par le givre. Le printemps nous a régalé/ de la beauté des bourgeons, des chants multiples des oiseaux enfin retrouvés. L'été arrive, partons en promenade ; calepin, bouquins, jumelles dans le sac, repar-

Cécile Claveirole Clerc

tons pour nous émerveiller comme des enfants du la monde qui nous entoure!

B.Hyverna

# Les sites naturels bourguignons vous ouvrent leur porte!

#### INFO-PRATIQUE

Tous les sentiers de découverte sont d'accès libre et ouverts toute l'année (des visites guidées pour les groupes organisés peuvent être réalisées sur demande).

La longueur des sentiers varie entre 1,5 km et 2,5 km pour des durées de visites allant de 1 h à 2h30 mn

Les dépliants sont disponibles dans les mairies, Offices de Tourisme, Syndicats d'Initiative, points publics et commerces locaux se trouvant dans les environs du site équipé.

Enfin, n'oubliez pas vos jumelles, de bonnes chaussures ou des bottes en cas de pluie. Nous vous souhaitons de bonnes visites...

Outre le soutien du Conseil régional de Bourgagne, ces équipements de découverte ont bénéficié également de celui de l'Europe, du Conseil Général de Saône-et-Loire, du Conseil Général de la Nièvre, de la Direction régionale de l'environnement, du Fonds de Gestion de l'Espace Rural, de la Fondation Pays de France, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et des communes concernées.

Depuis quelques années, le Conservatoire participe à l'ouverture au public de certains sites naturels bourguignons. Cette nouvelle démarche connaît un vif succès auprès des communes et collectivités qui souhaitent valoriser leur patrimoine naturel, ainsi qu'auprès du public qui apprécie les aménagements respectueux du milieu et la qualité des informations mises à leur disposition.

#### La Bourgogne Nature

Le développement du tourisme nature en Bourgogne, par la mise en place de sentiers de découverte, a débuté en juin 1994 avec l'ouverture au public du Marais du Cônois dans le Châtillonnais. Cette première expérience s'est inscrite dans le cadre de la charte "La Bourgogne Nature" du Conseil Régional de Bourgogne. Toute ouverture au public d'un milieu naturel doit se faire dans le cadre d'un cahier des charges bien précis :

- Le site doit être de qualité et attractif mais ne doit pas être fragile ; il doit pouvoir supporter la fréquentation du public sans dommage. Des équipements spécifiques sont prévus quand il y a un risque (sentier sur pilotis, observatoires camouflés...). - Les informations délivrées doivent être de qualité, avec un réel contenu informatif, sans perdre de vue que le public est en situation de loisir et de détente.

### Une cohérence régionale

Les sites naturels ainsi équipés pour l'ouverture au public par le Conservatoire, l'Office National des Forêts ou les collectivités locales font partie d'un réseau régional cohérent. La charte évoquée ci-dessus doit être respectée ainsi que le traitement graphique des supports d'information, comme les dépliants de promotion. A noter l'initiative originale du département de Saône-et-Loire qui met en place un plan départemental d'interprétation.





Le dépliant du marais du Cônois, ainsi que tous les autres, s'inscrit dans la charte du Conseil régional : "La Bourgogne Nature".



En fonction du milieu naturel, différents équipements et supports d'informations sont à votre disposition pour une découverte par vous-même et à votre rythme.



#### 2 La Réserve Naturelle de Bois du Parc

Commune de Mailly-le-Château (89) à 35 km au Sud-Sud-Est d'Auxerre. Milieux: pelouse calcaire, récif coralien fossile, forêt. Accès : le départ du sentier se trouve à proximité du passage à niveau SNCF, le long de la D130, entre Mailly-le-Château et Merry-sur-Yonne.

3 Le marais du Cônois Commune de Bure-les Templiers (21), entre Dijon et Recey-sur-Ource. Milieux : marais tufeux de

pente. Accès : depuis Bure-les-Templiers, prendre la D102i en direction de Chaugey, le chemin d'accès au parking du marais est alors à 2 km. Suivre le flé-

chage «Marais du Cônois»

4 Le Mont de Marcilly Commune de Marcilly-sur-Tille (21), à 20km au Nord de Dijon. Milieux: pelouse calcaire.

Accès : sur la D959 entre Marcilly-sur-Tille et Til-Châtel, suivre les flèches marrons «Sentier botaniaue».

#### Les sentiers de découverte en prévision :

1 Les marais de la vallée

du Branlin au Moulin de

Commune de Saints-en-

Puisave (89) à 25 km au

Sentier réalisé avec la

Milieux: marais et forêts

routier «Moulin de van-

Sud-Est d'Auxerre.

Vanneau

commune.

humides.

neau».

- A Le Cirque de la Coquille
- B -Les rochers d'Uchon
- Le Mont Avril
- D La colline de Crâ
- E La Boucherette à Lugny
- La Loire à **Bourbon-Lancy**
- G La Loire à Pouilly-sur-Loire
- La Carrière d'Ocre des **Perchers**

# (1) Le sentier du

Ver-Vert Commune de Marzy (58) à côté de Nevers. Sentier réalisé par le WWF.

Milieux: bords de Loire.

Accès: depuis Nevers, suivre la D504 menant au Bec d'Allier, départ environ 1km après le pont de Loire.

# Accès : depuis Saints-en-Puisave, suivre le fléchage Auxerre Nevers Châlon Mâcon

#### 6 Le parc de la Fontaine aux Fées

Commune de Talant (21) à l'Ouest de Dijon. Sentier réalisé avec I'ONF.

Milieux : pelouse calcaire, landes à Buis. forêt, sources.

Accès : le Parc est accessible depuis Dijon par la rue des Boissières au delà du parking se trouvant le long du cimetière de Talant.

#### 6 Les prairies et le bocage d'Ouroux-sur-Saône (71)

Commune d'Ourouxsur-Saône (71) à 13 km au Sud-Est de Chalon sur la route de Louhans.

Milieux : prairies inondables, bocage, mares.

Accès : sur la D6 entre Ouroux et Marnay. suivre les flèches «Sentier Nature».

#### Les bords de Loire à Teinte

Commune de Teinte (58), hameau de Sougy-sur-Loire à 25 km au Sud-Est de Nevers. Sentier réalisé avec la DDE de la Nièvre. Milieux : bords de Loire, bras mort. Accès : à hauteur de

Sougy-sur-Loire, prendre la

D262 vers la Loire.

#### (3) Le bras-mort de l'île Chaumette et lac d'Épervans

Commune d'Épervans (71) à 10 km au Sud-Est de Chalon sur la route de Louhans.

Milieux : bras mort de \* la Saône.

Accès : depuis Épervans, suivre le fléchage «Restaurant Île Chaumette».

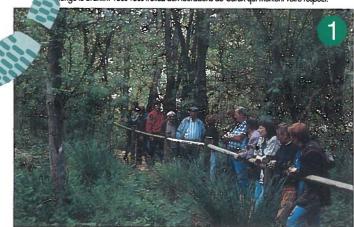
#### La Réserve Naturelle de la Truchère Ratenelle

Communes de La Truchère et de Ratenelle (71) à 10km au Sud-Est de Tournus.

Milieux: dunes de sable, tourbière boisée, étang... Accès : depuis Tournus, prendre la direction de Cuisery et, après Lacrost, suivre la signalétique «Réserve Naturelle».



Sous la fraîcheur des arbres, vous vous faufilez au milieu des marais et du bocage humide qui longe le Branlin. Vous vous frottez aux touradons de Carex qui méritent votre respect.

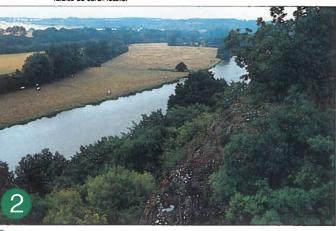






Perché sur les comiches calcaires à Stype penné et Liseron cantabrique, vous surplombez la vallée de l'Yonne. Pelouses calcaires et bois se succèdent sur cette falaise de corail fossile.

Stype penné





#### Le marais du Cônois (21)

Au «Conouet» ou «Connouey», vous pénétrez au cœur du marais tufeux et pouvez apprécier une flore remarquable d'origine monlagnarde : Swertie vivace, Gentiane pneumonanthe, Épipoctis des marais...





Le Mont de Marcillysur-Tille (21)

Votre ascension au sommet du Mont de Marcilly (305 mètres I) vous permet d'apprécier une vue sur 360°. Le Mont est couvert de pelouses calcaires à orchidées où se cache le Lézard vert...





A quelques pas de Dijon, différents milieux naturels tels qu combe boisée, ancienne carrière calcaire, coteau à Buis, pelo calcaire... se côtoient et nous livrent leurs secn



# La gestion extensive des bords de route

La Direction Départementale de l'Équipement de Côte-d'Or a sollicité le Conservatoire pour mettre en place une gestion extensive des bords des Routes Nationales 6 et 81.

u'est-ce que la gestion extensive? C'est un mode d'entretien privilégiant la crossence libre et contrôlée de la végétation locale, afin de permettre l'installation d'une faune et d'une flore typiques de la région traversée. Elle propose donc un nombre minimum d'interventions dans l'année. Elle ne s'applique qu'aux zones les plus éloignées de la route dans le Domaine Public, pour ne pas nuire à la sécurité routière.

Les dépendances vertes présentent en effet un intérêt écologique qui peut être valorisé par des entretiens appropriés. Elles se révèlent être des refuges pour de nombreux insectes, oiseaux et plantes en régression,

notamment dans les régions dominées par la culture intensi-

> Pouillyen-Auxois

Plusieurs pays européens ont développé cette notion

ont développé cette notion et ont déjà mené des expériences depuis les années 60-70. La France commence à aborder ce problème, notamment en Alsace où la gestion extensive est appliquée depuis quelques années, et expliquée au moyen de panneaux d'information au bord des routes. L'étude du Conservatoire, se limitant aux secteurs des N6 et N81 situés en Côte-d'Or, a permis un inventaire des types de dépendances et des propositions de gestion spéci-fiques à chacun d'entre eux. Exemples : traitement en haies des bords de route de l'Auxois et du Morvan (avec un élagage tous les 5 à 10 ans au lamier à scie non à l'épareuse), maintien des pelouses calcaires de la

BEAUNE

Côte et de

l'Arrière-

Côte

Broyage dans le fossé tous les 5 ans.

De La dernière bande est traitée en haie dense (entretien tous les 5 à 10 ans), est lisière forestière (idem), ou en «frithe gérée» (fauche tous les 2 ans) selon les situations.

dive annuelle.

La lère bande n'est pas concernée :
elle continue à être fauchée 1 à 2 fois/an.
 La 2ème bande est traitée en fauche tar-

(pas de broyage à ras du sol), gestion en friches gérées sur certains talus (fauche tardive tous les 2 ans)...

Reste maintenant à metire en œuvre cette nouvelle pruique sur le terrain avec les services techniques de la D.D.E. Pour leur faciliter le travail, chaque type d'intervention technique a été codifié par une couleur, reportée sur des plans des deux routes nationales. Des réunions de sensibilisation sont également prévues.

■ Samy Mezani

MODÈLE

**DE GESTION EXTENSIVE** 

Grands ensembles naturels (Z.N.I.E.F.F. de type 2)

Zones naturelles remarquables (Z.N.I.E.F.F. de type 1)

Limites du Parc Naturel Régional du Morvan

# Hommage à un homme de terrain : Pierre Calba

Pierre CALBA, Vice-Président fondateur de la Société Botanique et Mycologique de l'Yonne est décédé le 11 décembre 1997 à l'âge de 91 ans. Il fut aussi Président du syndicat des pharmaciens de ce département de 1956 à 1968.

Té en 1906 aux Andelys dans le département de l'Eure, de père médecin, Pierre Calba s'intéresse très tôt à la botanique, les coteaux crayeux des bords de la Seine sont ses premiers champs d'investigations.

Il fait ses études de pharmacologie à Paris et s'installe en 1936 comme pharmacien à Sotteville-lès-Rouen en Seine Maritime. En 1943 c'est la guerre et sa maison est détruite dans un bombardement. Devant cette insécurité il quitte la Normandie cette même année, pour s'installer dans une nouvelle pharmacie à Châtel-Censoir dans l'Yonne. Il prend sa retraite dans ce village en 1978.

Pierre Calba exprimait, d'une part une forte personnalité, et d'autre part, un enthousiasme extraordinaire dont je ne l'ai jamais vu se départir. Le Sud-Auxerrois et le Morvan furent ses lieux préférés de recherches. Je lui dois la découverte de nombreux sites icaunais comme celui du Mont-Lignon près de Vézelay et bien d'autres près de la Cure ou du Cousin. Il aimait les sorties botaniques qui regroupaient un petit nombre de passionnés toujours à l'écoute de ses commentaires qu'il formulait avec humour. Sa culture générale était grande.

Je me souviens d'une sortie en 1995 sur les bords de la Cure, à Pierre-Perthuis. Pierre Calba, qui connaissait bien le terrain, nous laissait découvrir les plantes rares. A un moment, un peu en retrait, il dit en riant : "Alors, vous l'avez trouvée cette *Biscutella* (Lunetière lisse)", le latin était de rigueur. Nous la trouvâmes avec difficulté car c'est une plante très rare et

bien discrète en dehors de la floraison. Un peu plus tard nous vîmes, entre autres, la Cardamine flexueuse (Cardamine flexuosa), la Stellaire des bois (Stellaria nemorum), la Doradille du Nord (Asplenium septentrionale), le Polistic à soies (Polystichum setiferum), l'Osmonde royale (Osmunda regalis), le Dryoptéris dilaté (Dryopteris dilatata)...

Il s'intéressait aussi beaucoup aux champignons, mais il faisait la différence, comme il aimait à le dire, entre les mycologues et les "mycophages".

Il avait une excellente mémoire et sa connaissance de la forme et du nombre des styles (partie allongée reliant l'ovaire au stigmate) des

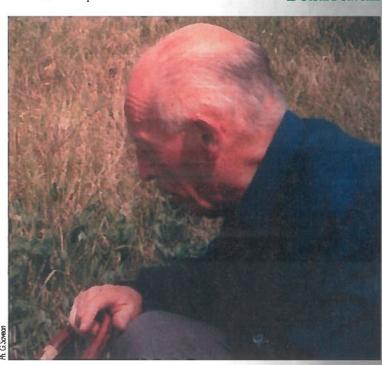
reliant l'ovaire au stigmate) des fleurs me surprenait. Il nous en fit encore la démonstration avec une Céraiste des champs sur un coteau à Andryes (je pensais personnellement à une Stellaire).

Pierre Calba est parti un peu avant l'hiver, saison où la botanique est en sommeil.

Monsieur Calba, vous nous manquerez beaucoup.

Gérard Savean





# La nature entre les

Sur une carte, la grande région du Châtillonnais (Nord de la Côte-d'Or) et du Tonnerrois (Est de l'Yonne) apparaît comme une grande tache verte. La forêt et la filière bois y tiennent une place prépondérante. L'agriculture, autrefois polyvalente et nourrissant plus d'actifs, se concentre sur de plus grandes exploitations avec des cultures spécialisées, notamment sur les plateaux et les grandes vallées.

'est dans les petites vallées, comme l'Ource, la Digeanne, le Brevon, le Revinson, l'Aubette ou les Tilles que subsistent encore des paysages et des milieux naturels de qualité, entretenus par une agriculture où la vache laitière y est pour quelque chose.

Sur une exploitation comme celle du GAEC Lévêque (voir encadré ci-contre) à Chambain et Gurgy, le bétail pâture en semi-extensif une pelouse calcaire riche en Carline sans tige (espèce protégée), une prairie humide à Narcisse des poètes (également protégée), un marais tufeux de pente (avec une zone de captage de source), une prairie marécageuse à Reine des prés. Le GAEC a pu souscrire quatre contrats sur les cinq proposés dans le cadre de mesures européennes dites agri-environnementales (voir encadrés ci-dessous). Cette opération incitative en faveur des paysages naturels entretenus par la profession agricole est déjà en application dans le Morvan, le bord de Loire, la Bresse, la Puisaye, le Pays d'Uchon. Celle des Plateaux de Bourgogne concerne un sixième de la Bourgogne et l'enveloppe financière est prévue pour 2350 ha contractualisés sur cinq ans. L'expertise écologique a été confiée au Conservatoire qui a identifié les enjeux pour le patrimoine naturel, cartographie les secteurs éligibles, préconisé des cahiers des charges adaptés. Les Chambres d'Agriculture de la Côte d'Or et de l'Yonne ont ensuite étu-

Francis et Jean-Louis Lévêque exploitent 305 ha en GAEC sur la commune de Chambain, dans le canton de Recey-sur-Ource. «Nous disposons d'une trentaine d'hectares de parcours humides ou secs. A cause des difficultés d'accès, nous n'y mettions jusque là que très peu d'engrais et aucun produit

phytosanitaire. L'opération

convient parfaitement à ces surfaces. C'est sûr, nous ne

agri-environnementale

changerons pas grand chose à nos pratiques, cela

nous tera même un peu d'économie d'engrais» (...) Les différents contrats

signés devraient apporter 20 000 francs de compensation à l'exploitation». A Chambain, où Francis Lévêque est maire, trois autres exploitants se sont lancés à leur tour dans

l'opération.

Extrait de



Expertise de terrain à Menesble avec un exploitant candidat, la Chambre d'Agriculture et le Conservatoire.

### Maintien de la prairie naturelle dans les petites vallées

#### MILIEU CONCERNÉ

Les prairies situées en fond de vallon, dans les vallées étroites et inondables, recélant une flore rare et protégée comme le Narcisse des Poètes et pouvant accueillir des oiseaux remarquables comme la cigogne noire.

#### PRATIQUES À ADOPTER

- fauche tardive après le 15 juin ou pâturage extensif (0,6 à 1 UGB/ ha/an),
- fauche ou broyage des refus après le 1 er juillet,
- suppression des apports minéraux et organiques, absence d'apports de produits phytosanitaires.

### **RÉMUNÉRATION** 1040 F/ha/an.



### Réhabilitation des prairies marécageuses à grandes herbes

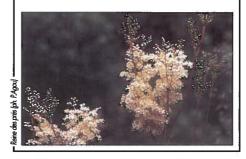
#### MILIEU CONCERNÉ

Les prairies situées en fond de vallées humides, recélant une flore remarquable comme la Reine des Prés, le Circe des Maraîchers, l'Aconit Napel, le Roseau, les Laîches et menacées par la progression des arbustes et des saules.

#### Pratiques à adopter

- fauche de la prairie à partir du 1 er août avec enlèvement des produits de fauche,
- entretien des prairies sans brûlage,
- suppression des apports minéraux et organiques, absence d'apports de produits phytosanitaires.

#### **RÉMUNÉRATION** 800 F/ha/an à 1100 F/ha/an.



# mains des agriculteurs

dié avec des exploitants les surcoûts occasionnés par le changement de leur pratique afin de calibrer au plus juste le montant de la prime. Ce sont elles qui animent actuellement l'opération en organisant des réunions d'information et de sensibilisation. Quel en sera le bénéfice pour le patrimoine naturel visé ? Tout dépend de la qualité de cette animation, de l'adhésion des agriculteurs, du respect des cahiers des charges. En fait, comme le montrent d'autres opérations en cours, les volontaires ont déjà un mode d'exploitation peu éloigné des cahiers des charges et la prime apparaît comme un bonus à la bonne pratique. C'est déjà une bonne chose pour maintenir l'existant. Mais il est dommage que les

parcelles intensifiées (fort apport d'engrais, forte charge en bétail) n'en profitent pas plus. A cela, plusieurs raisons : la prime maximale de 1000 F environ par hectare reste en deçà ou équivalente au gain de productivité, et ridicule par rapport au soutien des prix du maïs et des protéagineux. De plus, dans un milieu rural où l'on aime le «travail bien fait et propre», une pratique extensive fait apparaître comme «sale» une parcelle qui reprend un aspect naturel et sauvage, et la pression de l'entourage est plus forte que l'appât de la prime.

Si vous êtes agriculteur dans ce secteur ou si vous en connaissez, faites circuler l'information.

Rens.: **Chambre d'Agriculture** Tél.: 03 80 72 57 34.



#### Maintien des marais de pente

#### MILIEU CONCERNÉ

Les zones marécageuses situées sur des pentes marneuses au niveau des sources et recélant une flore remarquable (Gentiane pneumonanthe...).

#### PRATIQUES À ADOPTER

- rebouchage des drains existants pour conserver l'humidité,
- la 1ère année : débroussaillage partiel annuel à partir de septembre,
- interdiction de brûlage sur place,
- suppression des apports minéraux et organiques, absence d'apports de produits phytosanitaires,
- mise à la pâture à partir de septembre avec chargement compris entre 0,5 et 1 UGB/ha/an.

**RÉMUNÉRATION** 1100 F/ha/an.



### Maintien et réhabilitation des pelouses calcaires

#### MILIEU CONCERNÉ

Les prairies maigres et sèches sur des pentes calcaires ou marneuses.

#### PRATIQUES À ADOPTER

- fauche de l'herbe en début d'été ou d'automne,
- chargement compris entre 0,4 et 1 UGB/ha/an en cas de pâturage,
- suppression des apports d'intrants. Et selon le contrat, les contraintes suivantes viennent s'ajouter :
- maintien du pâturage,
- débroussaillage de la parcelle en éliminant quelques ligneux.

### **RÉMUNÉRATION**440 F/ha/an à 1090F/ha/an.



#### Maintien ou création de prairies au voisinage des zones de frayère

#### MILIEU CONCERNÉ

Les herbiers et prairies situés au bord des rivières de frayère afin d'entretenir la richesse halleutique (les salmonidés en particulier) des cours d'eau.

#### PRATIQUES À ADOPTER

Sur une bande de 10 m minimum :

- conservation de la prairie,
- absence d'apports de produits phytosanitaires et suppression d'intrants minéral et organique,
- pâturage avec un chargement inférieur à 1,3 UGB/ha/an,
- aménagement d'abreuvoirs clôturés sur les cours d'eau pour limiter l'accès des animaux.

### **RÉMUNÉRATION** 1100 F/ha/an.



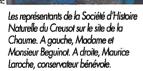
# De nouveaux sites proté



#### LANDE DE LA CHAUME AU CREUSOT (71)

La lande de la Chaume (photo de couverture de la revue) offre un exemple démonstratif de milieu naturel inséré dans un environnement urbain, celui de la communauté du Creusot-Montcenis. Classé non constructible au Plan d'Occupation des Sols, ce site de neuf hectares a pu être préservé et, le 3 novembre 1997, une convention de protection a été signée entre la commune du Creusot, le Conservatoire et la Société d'Histoire Naturelle du Creusot. Hormis la floraison des genêts et les curieux tapis de lichens, l'intérêt du site n'apparaît pas au premier regard. Un sol acide et superficiel est occupé par une végétation maigre, maintenue relativement ouverte par les inférieures. Les plantes à fleurs

Société d'Histoire Naturelle du Creusot. Hormis la floraison des genêts et les curieux tapis de lichens, l'intérêt du site n'apparaît pas au premier regard. Un sol acide et superficiel est occupé par une végétation maigre, maintenue relativement ouverte par les lapins, où se côtoient une grande variété de plantes supérieures et inférieures. Les plantes à fleurs



caractéristiques sont le Millepertuis à feuilles de lin et la petite graminée Mibora minime. Les associations de mousses et de lichens sont très variées. Il faut se pencher vers le sol pour découvrir la Cladonie arbuscule, qui évoque le fameux Lichen des rennes des toundras, la rare Cladonie en cornes d'élan, des espèces ornithocoprophiles établies sur des rochers recevant les déjections des oiseaux, d'autres prenant la forme de coussinets jaune d'œuf finement tesselés.

L'abandon du pâturage provoque, là où le sol est plus profond, un développement des genêts à balais, des chênes et des robiniers, inquiétant pour la végétation de ce site que l'on ne retrouve guère ailleurs en Bourgogne. Celle-ci est par ailleurs très sensible au piétinement, risque non négligeable en situation périurbaine.

La Société d'Histoire Naturelle, «conservateur» du site, définira avec le Conservatoire et le service des Espaces Verts de la Ville, les actions à mener pour faire face à ces menaces.

**■ Jean BEGUINOT** 

Président de la Société d'Histoire Naturelle du Creusot

# *LE BOIS MARÉCAGEUX DE LAILLY (89)*

Ce bois est situé non loin de la vallée de la Vanne qui comportait autrefois des marais importants. Le captage de l'eau pour la ville de Paris et surtout les drainages agricoles n'ont laissé que quelques lambeaux comme ce site à Lailly. La commune est devenue propriétaire dans le cadre des mesures compensatoires de l'autoroute Sens-Troyes (SAPRR) et a signé une convention de gestion biologique avec le Conservatoire et la LPO-Yonne. Sur moins de deux hectares d'un terrain gorgé d'eau, se trouvent plusieurs sources, un ruisseau, un bois d'aulnes et de frênes, un marais à grandes herbes. Le bois est dans un état proche de la forêt primitive avec des arbres couchés (chablis), des arbres morts criblés de trous de pics, mais également des sujets de tous âges dont des régénérations naturelles de Frêne. Des travaux vont être entrepris pour supprimer les peupliers plantés cà et là. Ils seront remplacés par l'orme. La clairière du marais sera entretenue afin d'éviter son boisement naturel ; cette intervention est justifiée par la disparition de cette végétation dans le secteur.



Les pics ont besoin de vieux arbres pour installer leur nichée.

#### LE SAUSSOIS (89)

Tous les escaladeurs connaissent le site du Saussois, à Merry-sur-Yonne, pratiqué depuis une cinquantaine d'années, surtout par les franciliens, en l'occurence des alpinistes célèbres qui sont venus et viennent encore s'entraîner dans des voies particulièrement sportives. A côté de ces magnifiques falaises qui bordent une boucle de l'Yonne, une pelouse calcaire a attiré l'attention du Conservatoire qui a pu l'acquérir fin 97. C'est là que l'histoire commence. Non à cause de la pelouse qui va être restaurée en enlevant les pins sylvestres, ce qui favorisera la biodiversité et redonnera à cet amphithéâtre l'aspect dénudé de l'étage alpin. Non à cause d'un sentier qui sera dégagé afin de permettre une promenade en boucle autour du

Mais à cause du Rocher du Renard, un chicot de calcaire isolé au sein de la pelouse, pour lequel nous étions loin d'imaginer les réactions passionnées qu'il susciterait. Première surprise, 42

# gés par le Conservatoire

voies sont ouvertes sur cette petite falaise. Seconde surprise, l'arrivée du Faucon pèlerin l'année de notre acquisition et sa nidification certaine en février 98 dans la grande falaise, le Rocher du Renard servant de lieu de dépecage des proies.

Sûrs de la compréhension de la fédération d'escalade qui dispose déjà de 380 voies dans les grandes falaises du Saussois et de 300 voies dans la Réserve Naturelle de Bois du Parc, notre propriété, nous lui signalons notre intention de fermer l'escalade au Renard pendant la durée de reproduction du rapace (février à

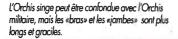


Le Rocher du Renard, un chicot de calcaire bien convoité !

juin) afin de le fixer chez nous en dehors des grandes voies. Cela fit l'effet d'une bombe ! «La protection des espèces naturelles ne doit pas avoir la priorité absolue... peut-on lire dans leur presse, tout en invitant à «une co-existence de l'activité d'escalade et des rapaces rupestres. Chiche! Une réunion a eu lieu en avril avec des représentants nationaux et régionaux de l'escalade, la LPO-Yonne, la Direction régionade l'environnement, la Direction régionale Jeunesse et Sports, le Maire de Merry. Il a été convenu de laisser terminer la reproduction du Faucon dans le Saussois, ce qui exige une information et une surveillance de la



part de la LPO, et de favoriser sa nidification du Renard. Les premiers ancrages d'escalade seront démontés en hiver et seront remis après le 15 juin si le Faucon a niché ou sinon après le 15 mars. L'efficacité de cette mesure dépendra de d'attitude traditionnelle de respect de la faune sauvage affirmée par le Président de la Fédération française de l'escalade. Une fois de plus, le Conservatoire n'a pas choisi la voie la plus facile (un point commun avec les escaladeurs), qui aurait consisté à tout interdire ; il a cherché à tenir compte des pratiques locales. Espérons que le patrimoine naturel en sera récom-







La pelouse d'Andryes

### LA PELOUSE D'ANDRYES (89)

Le site est situé en Basse-Bourgogne, dans le Sud de l'Yonne en limite départementale de la Nièvre à 10 km au Nord-Ouest de Clamecy, sur la commune d'Andryes.

L'intérêt floristique est élevé car la végétation est diversifiée : chênaie-charmaie sèche, fourrés, Plusieurs pelouses calcaires. orchidées peu communes au niveau régional retiennent notre attention: Limodore, Orchis brûlé, Céphalantère rouge et surtout une belle population d'Orchis singe. En tout, 161 espèces (dont 18 espèces d'orchidées) ont été inventoriées sur la pelouse et les boisements périphériques, ce qui est remarquable. La faune est abondante et variée : on compte diverses espèces de criquets, des reptiles tels le Lézard vert et de nombreux oiseaux comme par exemple l'Engou-levent d'Europe, la Pie-grièche écorcheur et le Bruant zizi. Le problème majeur de gestion est l'envahissement de la pelouse sèche par les arbustes. Ils risquent en effet de faire régresser la population d'Orchis singe. Dans ce but, il est prévu de couper quelques pins, d'éliminer des buissons de prunelliers et de réduire la lisière qui semble en progression.

■ Alain Chiffaut

#### Souscrivez!

Chaque année, le Conservatoire lance une grande souscription publique dont le but est l'acquisition et la gestion de milieux naturels remarquables. La nouvelle souscription porte sur la pelouse d'Andryes présentée ci-contre. Le produit des dons sera exclusivement utilisé pour l'acquisition du site natureľ. N'hésitez pas à nous demander le dépliant de souscription ainsi que le dossier technique sur cette exceptionnelle pelouse calcaire.

# Lire, voir, sortir...

# Courrier des lecteurs \* Parrainage des montons \*\*

«L'année dernière, par ma contribution, je vous ai aidé à constituer un troupeau de brebis afin de préserver les pelouses calcaires. Il semble que les paysans qui élèvent des troupeaux de moutons en vivent, sinon ils feraient autre chose. Je refuse donc de vous «subventionner» de 100,00F par an pour entretenir au troupeau qui devrait être rentable, ou tout au moins se suffire à lui-même. Sinon, il faudra revoir votre gestion.

Il est vrai que je ne connais pas toutes les données du problème, et je vous prie d'excuser la brutalité de ma réaction. Mais divers organismes, tant locaux que nationaux (cancer...) m'ont appris à être méfiant.

J'espère que vous pourrez continuer à protéger les sites bourguignons, malgré ma défection».

Bernard à Rousson (89)

Merci pour votre soutien jusqu'en 1997 pour notre opération de parrainage de moutons. Vous émettez des réserves que nous comprenons tout à fait et c'est sans doute par manque d'information de notre part. Il est vrai que dans le principe de parrainage, plutôt ciblé vers les enfants, nous communiquons d'une manière simple, sans doute idéalisée, et nous ne rentrons pas dans les détails d'utilisation des 100 F car ils sont un peu divers et logistiques.

Cet argent est utilisé comme suit :

- location de 100 ha de pelouses à Nantoux (les autres sont mises à disposition gracieuse par les communes),
- communication auprès des parrains (bulletin «Brèves de Laine») pour les sensibiliser aux milieux naturels, notamment les pelouses calcaires.
- suivi scientifique: nous effectuons des relevés floristiques et faunistiques pour évaluer l'impact du pâturage car tout cela reste expérimental,
- frais techniques ne pouvant être pris en charge par le berger (transport par camion des moutons lorsque le troupeau doit être déplacé sur de grandes distances) car il est difficile de tirer un revenu lorsqu'on pratique un parcours extensif sur des pelouses aussi peu nourrissantes. Sans le soutien du Conservatoire, et de tous les parrains, le berger «ferait autre chose» comme vous le dites. Il louerait des prairies grasses, ferait de la complémentation à base de grains...

Nous espérons toujours que nos collectivités locales participent à cette opération qui permet l'entretien d'un paysage remarquable, comme c'est le cas, par exemple, dans le Sud de la France pour les zones pare-feu ou dans certaines montagnes.

La rédaction

#### Concours photo « Les milieux naturels de Bourgogne »



Plus de 70 candidats ont participé au Concours Photo 97 organisé par le Conservatoire et la Fnac Dijon. Parmi les 166 photographies reçues, voici celles des trois lauréats. Le concours est reconduit en 1998 avec le même thème. Le dépliant d'inscription est disponible au Conservatoire, au rayon photo et à l'accueil de la Fnac Dijon (Date limite de remise des épreuves : 31 octobre 1998).

Le l er prix a été attribué à **Philippe MALEGUE** (Dijon -21) pour sa photo Le Val Suzon (21).



Le 2ème prix a été décemé à **Pierre DENEUFCHÂTEL** (Cosnesur-Loire - 58) les bords de Loire (58).



Le 3ème prix a été attribué à **Jean-François MONNOT** (Dijon - 21) L'étang de Marcenay (21).

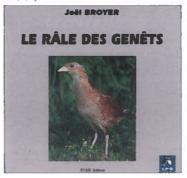




#### Éveil Nature participe à la protection du Râle des genêts

En publiant la monographie de Joël Broyer sur cet oiseau des prairies inondables, Éveil Nature, éditeur naturaliste, fait prògresser la connaissance sur cet oiseau et aide à une plus grande prise de conscience de la fragilité de son avenir. L'éditeur et l'auteur contribuent également à la survie du Râle des genêts en participant à l'achat de prairies inondables dans le Val de Saône, opération menée par le Conservatoire.

Vous pouvez commandez le livre Le Râle des genêts chez votre libraire ou par correspondance à Eveil Nature, 10 rue Poitevin 16710 Saint Yrieix-sur-Charente (99F port inclus).





Joël BROYER, responsable de la station de la Dombes de l'Office National de la Chasse, est spécialiste des zones humides et des prairies. Il travaille à la mise en application des mesures nécessaires à la sauve garde du Râle des genêts dans le val de Soône.

# Lire, voir, sortir...

#### Participez à l'inventaire des amphibiens et reptiles de Bourgogne

En 1989, la Société Herpétologique de France publiait «L'Atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles de France. Pour réactualiser les données, combler les trous du premier atlas et définir les zones prioritaires, la SHF relance et coordonne un nouvel atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles de France. Mais un inventaire ne se réalise pas sans observateur et sans naturaliste! Il est donc indispensable que chacun y participe. N'hésitez-pas à contacter Daniel Sirugue, coordinateur de la région Bourgogne au Parc Naturel Régional du Morvan, 58230 Saint-Brisson (Tél: 03 86 78 79 23; Fax: 03 86 78 74 22).





#### Rencontres Régionales 1998 « Les espèces protégées en Bourgogne »

Les 16 et 17 octobre 98, le Conservatoire vous invite à participer aux 6èmes Rencontres Régionales sur le patrimoine naturel de Bourgogne. Les exposés auront pour thème «les espèces protégées en Bourgogne». Le 16, ciblé sur le public des professionnels, usagers et élus, se partagera en une demi-journée de colloque (présentation des cas d'espèces : Sabot de Vénus, Râle des genêts,

brochet...) et une demi-journée de débat (sur les problèmes de gestion). Une journée «grand public», le 17, présentera les interventions précédentes d'une manière plus générale mais aussi plus étoffée en terme de présentation d'espèces.

#### Stage aquarelle à la Réserve Naturelle de la Truchère-Ratenelle

Le dimanche 20 septembre aprèsmidi, à la suite de la visite guidée de la Réserve Naturelle, le Conservatoire vous propose de vous initier ou de perfectionner vos talents d'aquarelliste en peignant l'un des paysages de la Réserve. A cette occasion, vous pourrez profiter des compétences d'un artiste confirmé. Ce stage, réservé aux adhérents, est gratuit. Le matériel n'est pas fourni. Pour tous renseignements, contacter le Conservatoire.



# Un grand merci à tous nos nouveaux partenaires

Dans le cadre de nos recherches scientifiques, l'Institut Géographique National nous a offert des photos aériennes ainsi que l'autorisation d'utiliser la carte IGN Bourgogne sur le futur stand du Conservatoire.

Le Conservatoire lançait le Vendredi 29 et Samedi 30 Mai 1998 son nouveau programme de visites guidées dans le hall de la gare SNCF de Dijon.

Les Librairies Oblique et Germinal à Auxerre, Naturia à Sens, Natur'Form à Joigny et la Maison des Plantes à Auxerre diffusent auprès de leurs clients le dépliant de souscription pour la protection de la pelouse d'Andryes.

Le Conservatoire des
Sites Naturels
Bourguignons bientôt
dans toutes les boîtes
aux lettres... grâce à
la Caisse d'Epargne
qui insérera dans tous
les relevés bancaires
de ses clients
Bourgogne, un
document présentant
les missions de
l'association.
Ce document sera créé
en partenariat avec
l'imprimerie SEMCO.

#### **Comices Agricoles**

Le Conservatoire participera aux premiers Comices Agricoles organisés par **Solution** Quétigny du 23 au 27 septembre 1998. Nous vous invitons à venir nous rencontrer dans les deux magasins, à Chenôve et Quétigny.

#### Sept emplois jeunes au Conservatoire

En ce début d'année, le Conservatoire a procédé à l'embauche de 7 emplois jeunes pour des missions bien précises.

Cécile assure la promotion du Conservatoire en recherchant de nouveaux adhérents, donateurs et partenaires. Vous la rencontrerez sûrement au détour d'un salon ou d'une foire. Valérie a pour mission l'animation sur la Réserve Naturelle de la Truchère-Ratenelle en association avec le Centre EDEN de Cuisery. Gaëlle spécialisée en botanique effectue des suivis scientifiques et des plans de gestion des sites naturels. François assure la conception et la réalisation des supports d'information (revues, dépliants et panneaux d'information). Jean-Luc quant à lui s'occupe du suivi scientifique de tous les sites naturels bourguignons qui deviennent de plus en plus nombreux, et anime le réseau des Conservateurs bénévoles. Enfin, Christophe et Stéphane viennent renforcer l'équipe technique pour l'entretien des sites afin de préserver les espèces animales et végétales. Comme vous le voyez, l'équipe du Conservatoire s'agrandit. L'État, le Conseil Régional et le Conseil Général de Saône-et-Loire participent à l'aide financière de ces emplois.



### LE CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS

La conservation et la gestion du patrimoine naturel bourguignon.

Le Conservatoire se donne pour objectif premier la conservation et la gestion du patrimoine naturel bourguignon, sous la forme d'acquisition de sites, de location ou de convention de gestion avec les propriétaires. Les sites ainsi préservés et gérés par le Conservatoire constituent une richesse dont chacun pourra profiter librement dans l'avenir.

mité des initiatives du Conservatoire.
une
profiter

Une gestion claire du produit des coti-

sations et des dons.

Votre

Le produit de vos cotisations sert au fonctionnement de la vie associative (assemblée générale, réseau des conservateurs bénévoles...), au fonds d'entretien des sites naturels acquis, à l'édition de cette revue d'information *Le Sabot de Vénus*.

adhésion

le patrimoine naturel.

Conservatoire de mieux défendre

Le Conservatoire agit grâce à

votre soutien. La contribution

que vous apportez par votre

adhésion souligne votre inté-

rêt pour l'avenir du patrimoine naturel et renforce la légiti-

permet

Quant au produit de vos dons, il est exclusivement utilisé pour l'acquisition de sites naturels.

Chaque année, le budget du Conservatoire est visé par un commissaire aux comptes.

#### La sensibilisation au patrimoine naturel.

Le second objectif de l'association est la sensibilisation au patrimoine naturel, par le biais de publications, de visites guidées et d'aménagement de sites ouverts au public.

#### Une équipe pluridisciplinaire et expérimentée.

Une vingtaine de permanents de formations diverses mettent en commun leurs compétences pour faire aboutir ces objectifs.

### LES PARTENAIRES DU CONSERVATOIRE POUR L'ANNÉE 1998

Union Européenne, État, Établissements publics...



#### Collectivités locales









#### Entreprises

Botanic
EDF Bourgogne
Fondation EDF
Fnac (Dijon)
Germinal (Auxerre,
Sens, Tonnerre)
Höpital de Tonerre
Lyonnaise des Eaux
S.A.P.R.R.
SEMCO
Solvay
Sundstrand-F
I.G.N.
Caisse d'Épargne

#### Communes

Brochon (21) Couchey (21) Cussey-lès-Forges (21) Etalante (21) Gevrey-Chambertin (21) Is-sur-Tille (21) Marcilly-sur-Tille (21) Morey-St-Denis (21) Nantoux (21) Pommard (21) Recey-sur-Ource (21) Santenav-lès-Bains (21) Tálant (21) Tillenay (21) Vosne-Romanée (21) Pouilly-sur-Loire (58) St-Brisson (58) Dezize-lès-Maranges (71) Le Creusot (71) Ouroux-sur-Saône (71) Plottes/Tournus (71) Moroges (71) Lailly (89) Sacy (89) Tanlay (89) Givry (89) Merry/Yonne (89) St-Moré (89) Treigny (89) Voutenay/Cure (89)

#### Associations



ro imprimė sur papie